

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 4 février 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3 et 4 février 2020

2020 DFPE 30-DAC-DDCT Concilier vie familiale, vie professionnelle et vie personnelle - Subventions (190.000 euros) avec trois associations « Réseau Môm'Artre », « Parrains Par Mille » et « Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul » et deux avenants avec les associations « Parrains Par Mille » et « Réseau Môm'Artre » pour leurs actions de soutien à la parentalité dans les 9e, 10e, 12e, 13e, 14e, 18e, 19e, 20e arrondissements.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 21 janvier 2020, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de trois subventions, la signature de deux avenants à convention pluriannuelle avec les associations « Parrains par Mille » et « Réseau Môm'Artre » et la poursuite des actions menées pour la deuxième année par l'association « Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul » dans le cadre d'une convention pluriannuelle signée en 2019, pour leurs actions menées en direction des enfants et des familles parisiennes dans leur vie quotidienne ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement, en date du 20 janvier 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 20 janvier 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 20 janvier 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 20 janvier 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 23 janvier 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 20 janvier 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 21 janvier 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 21 janvier 2020 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un 2e avenant à la convention pluriannuelle avec l'association « Parrains Par Mille » pour ses actions menées en direction des enfants et des familles parisiennes. Les textes de l'avenant et de la convention pluriannuelle sont joints à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 20.000 euros est attribuée à l'association « Parrains Par Mille » pour son action de parrainage de proximité dans les 13e, 18e, 19e et 20e arrondissements (47422 - 2020-03443).

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un 1er avenant à la convention pluriannuelle avec l'association « Réseau Môm'Artré » pour le fonctionnement de ses six antennes parisiennes dans les 12e, 13e, 14e, 18e et 20e arrondissements. Les textes de l'avenant et de la convention pluriannuelle sont joints à la présente délibération.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 156.000 euros est attribuée à l'association « Réseau Môm'Artré » pour le fonctionnement de ses six antennes parisiennes dans les 12e, 13e, 14e, 18e et 20e arrondissements (19394 - 2020-03451 / 2020-04716 / 2020-04715) selon la répartition suivante :

- 141.000 euros (DFPE-MF) ;
- 5.000 euros (DAC-SDEAPC) ;
- 10.000 euros (DDCT-SPV).

Article 5 : Une subvention d'un montant de 14.000 euros est attribuée à l'association « Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul » pour son action « soutien éducatif et organisationnel aux familles » dans les 9e, 10e et 18e arrondissements (12365 - 2020-03494).


Article 6 : Les dépenses correspondantes seront imputées de la manière suivante :

- sur les crédits de la Direction des Familles et de la Petite Enfance : 141.000 euros, 20.000 euros, et 14.000 euros sur le chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4212, nature 65748 du budget de fonctionnement de l'année 2020 de la Ville de Paris ;

- sur les crédits de la Directions des Affaires Culturelles : 5.000 euros sur le budget de fonctionnement de l'année 2020 de la Ville de Paris ;

- sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires : 10.000 euros sur le chapitre fonctionnel 935, rubrique élémentaire 520, nature 65748 du budget de fonctionnement de l'année 2020 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO